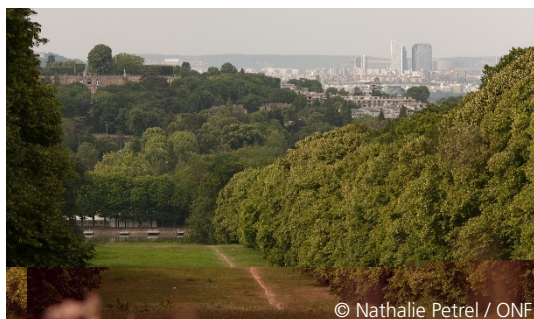


VERS UNE NOUVELLE GESTION DES FORÊTS DOMANIALES EN ÎLE-DE-FRANCE



CHIFFRES CLÉS 2016 EN ÎLE-DE-FRANCE

50
FORÊTS DOMANIALES

73 000
HECTARES GÉRÉS

234 000 M³
DE BOIS RÉCOLTÉS

15
COMITÉS DE FORÊTS

En 2017, la direction territoriale Seine-Nord de l'Office national des forêts met en place une nouvelle stratégie de gestion pour les forêts domaniales franciliennes. Son objectif ? Amplifier la prise en compte de l'enjeu sociétal des forêts en répondant aux attentes de la population.

Vers la fin des coupes rases en Île-de-France

Les forêts domaniales franciliennes sont des espaces privilégiés où chacun peut se promener, circuler à vélo, à cheval, découvrir un patrimoine culturel précieux et profiter de la nature. Elles sont également un lieu d'exploitation. Produire et récolter du bois est un acte de gestion sylvicole visant trois finalités majeures :

- assurer le renouvellement de la forêt et pérenniser sa diversité,
- approvisionner la filière bois et sécuriser les emplois,
- stocker du carbone et garantir à la société l'utilisation d'un matériau et d'une source d'énergie renouvelables en circuit court.

Les coupes d'arbres effectuées en forêt domaniale ne sont pas le fruit du hasard : elles sont inscrites dans une feuille de route prévue sur vingt ans, appelée « aménagement forestier » et approuvée par arrêté ministériel.

Les coupes rases s'inscrivent dans un cycle de régénération des forêts. Néanmoins, elles modifient fortement les paysages puisque tous les arbres d'une parcelle sont coupés au même moment. Elles peuvent bouleverser les habitudes des visiteurs et des riverains.

Durant les sept prochaines années, l'ONF prévoit de mettre fin aux coupes rases afin de maintenir dans les cinquante forêts domaniales d'Île-de-France un couvert boisé permanent et éviter les changements trop brusques du paysage.

La sylviculture, dite irrégulière, sera au service de cet objectif. Elle permettra aussi de poursuivre l'exploitation raisonnée des forêts.



Une meilleure maîtrise des exploitations forestières

Traditionnellement, l'ONF vend le bois « sur pied » aux exploitants lors de ventes publiques. Ces derniers deviennent propriétaires des arbres. Ils assurent la coupe et l'évacuation des bois dans un délai maximum de deux ans. Cette pratique ne permet pas la maîtrise fine des dates de coupes et des conditions d'exploitations. Dans ce contexte, il est difficile d'informer les populations.

Depuis 2010, l'ONF organise la commercialisation des bois sous forme de bois façonné. Ce mode d'exploitation permet à l'Office de maîtriser le calendrier d'exécution du chantier, la remise en état des lieux, l'évacuation des bois. L'ONF est responsable directement des délais et de la qualité des exploitations.

L'ONF prévoit d'étendre cette pratique de bois façonné à toutes les forêts domaniales d'Île-de-France. Ainsi, l'Office pourra informer en amont les élus, les habitants et les visiteurs.



Une nouvelle gouvernance participative des forêts

Aujourd'hui, en Île-de-France, se tiennent régulièrement 15 comités de forêts réunissant les élus et les associations avec lesquels l'ONF partage les données de la gestion forestière. Ces instances sont essentielles pour l'ONF afin d'entendre les attentes des différentes parties prenantes de ces forêts.

C'est pourquoi, l'ONF prévoit d'étendre les comités de forêts à l'ensemble des forêts domaniales d'Île-de-France. Plus participatifs, ces comités s'organiseront autour d'ateliers définis avec les acteurs du territoire : élus, associations, administrations territoriales, offices du tourisme, notamment.

L'EXPÉRIMENTATION EN FORÊT DE SÉNART (SEINE ET MARNE / ESSONNE)

La forêt domaniale de Sénart est située à 25 kilomètres au sud de Paris. Dans cet espace boisé périurbain où le public est présent en grand nombre, l'ONF a expérimenté la nouvelle stratégie de gestion des forêts domaniales franciliennes.

Avec une surface de plus de 3 200 hectares, la forêt domaniale de Sénart se situe au cœur du tissu urbain. A cheval sur les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, cet espace boisé accueille chaque année près de 3 millions de visites. Des personnes venues pour la plupart des communes voisines et très attachées à ce paysage forestier situé à deux pas de chez eux.

Une gestion forestière adaptée

En 2012, les équipes locales de l'ONF font un constat unanime, partagé par près de 600 partenaires territoriaux, associations et élus d'Île-de-France : les riverains n'acceptent plus les coupes de « régénération en plein », ces coupes dites « rases » où la totalité des arbres d'une parcelle d'exploitation forestière sont prélevés.

Afin de préserver ces paysages appréciés du public, l'ONF a donc révisé son plan d'aménagement forestier. Un mode de sylviculture dit en « futaie irrégulière » a été adopté en 2012. Il permet de maintenir des arbres de tous âges sur l'ensemble des parcelles de cette forêt domaniale. Une technique de production et de récolte de bois progressive, jugée plus acceptable par nos concitoyens.

Ce type de sylviculture sera donc progressivement étendu aux forêts domaniales d'Île-de-France. Dans d'autres territoires, aux attentes sociétales différentes, d'autres techniques sylvicoles seront privilégiées.

Contact ONF : Agence Île-de-France Ouest :

Séverine Rouet - severine.rouet@onf.fr et 06 24 49 15 15

Agence Île-de-France Est :

Guillaume Larrière – guillaume.larriere@onf.fr et 06 27 66 73 94